



GUIDE

des écoles et des loisirs

**Toute
petite
section**



CM2

2024-2025



ÉDITO

Chers parents,

Conçu pour vous accompagner tout au long de l'année scolaire, **ce guide des écoles et des loisirs est une ressource précieuse.**

Vous y retrouverez toutes les informations essentielles concernant l'organisation des temps scolaires, la restauration, les activités périscolaires et extrascolaires, les loisirs ainsi que les nouveautés pour les enfants de maternelle ou de primaire.

« Ville amie des enfants » de l'UNICEF depuis 2021, **la ville de Bailleul se construit chaque jour un peu plus à hauteur d'enfants.** Les actions que nous entreprenons en faveur des plus jeunes s'inscrivent dans cette voie et sont le reflet de notre projet éducatif global adopté en juin 2023. **Rues scolaires, espaces sans tabac, végétalisation des cours de récréation, jeux tracés au sol, plan numérique, petits-déjeuners à l'école...** Les engagements tenus sont nombreux et pluriels, nous poursuivrons en ce sens.

Nous entendons également offrir à chaque enfant bailleulois **les mêmes chances d'accès aux activités**, quel que soit le niveau de revenu de ses parents.

C'est pourquoi, depuis septembre 2023, **nous avons mis en place de nouveaux tarifs pour les activités des écoles municipales d'arts** (musique, arts plastiques, histoire de l'art, théâtre, dentelle), **pour les activités périscolaires et extrascolaires** (garderie et étude) **ainsi que pour les accueils de loisirs.**

Cette année encore, **nous poursuivons le dispositif Pass' famille assos**, une aide de 5 à 100 € offerte à tous les enfants bailleulois âgés de 2 à 11 ans s'inscrivant dans une association bailleuloise.

Des engagements forts qui viennent réaffirmer le principe d'équité auquel nous tenons tous.

Parents, enfants, nous vous souhaitons une très belle année scolaire !



Antony Gautier
Maire de Bailleul



Gaëlle Lefèvre-Dehaut
Adjointe au Maire
déléguée à l'éducation



Valérie Couture
Conseillère municipale
déléguée à la jeunesse

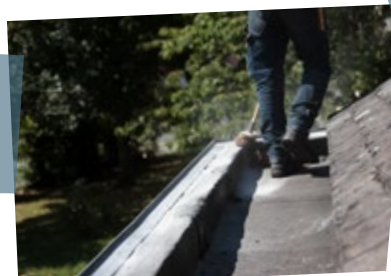


Vanessa Dehondt
Conseillère municipale
déléguée aux activités
de loisirs éducatifs et à la
petite enfance

4,1 millions d'€ pour l'éducation, l'enfance et la jeunesse en 2024

- **Travaux de rénovation** de la toiture du groupe scolaire Thyl Decoster
 - **Aménagement d'un city stade** à La Crèche (en cours)
 - **Création de jeux au sol dans les écoles** pour favoriser la motricité et repenser le partage de l'espace
 - **Financement du « Pass' famille assos »**
- **Implantation d'un parcours de disc golf** dans le parc Honoré Declercq, financé par le conseil citoyen (activité intergénérationnelle)

Groupe scolaire Thyl Decoster : rénovation de la toiture



Création de jeux au sol



Disc golf au parc Honoré Declercq



City stade à La Crèche en cours
(photo d'illustration)

LES ÉCOLES

Comment inscrire votre enfant dans une école ?

Pour les écoles publiques, adressez votre demande de pré-inscription à education@ville-bailleul.fr, avec l'ensemble des pièces justificatives, puis prenez contact avec le directeur ou la directrice de l'école pour procéder à l'inscription définitive.

Pour les écoles privées, prenez contact directement avec l'école concernée.

Établissements publics

Groupe scolaire Jan de Belle

Directeur : M. Maton

1 École maternelle La Fontaine

Rue Saint-Jacques

03 28 49 21 67 - lafontaine@ville-bailleul.fr

2 École élémentaire Sévigné

Rue Saint-Jacques

03 28 48 70 39 - sevigne@ville-bailleul.fr

3 École élémentaire Victor Hugo

Rue des Sœurs Noires

03 28 48 73 70 - victor-hugo@ville-bailleul.fr

Groupe scolaire Thyl Decoster

Directrice : Mme Meurisse

4 École maternelle Thyl l'espègle

Rue Arnould de Gramines

03 28 48 79 65 - thyl-decoster@ville-bailleul.fr

5 École élémentaire Decoster

Rue Désiré Carnel

03 28 49 16 30 - thyl-decoster@ville-bailleul.fr

6 École maternelle Pasteur

Directrice : Mme Croes

20 rue Pasteur

03 28 49 21 09

maternelle-pasteur@ville-bailleul.fr

6 École élémentaire Pasteur

Directrice : Mme Ansart

20 rue Pasteur

03 28 41 23 77

elementaire-pasteur@ville-bailleul.fr

7 École primaire Pieter Brueghel

Directrice : Mme Maillard

Rue de la Serpentine, Hameau de La Crèche

03 28 40 40 49 - pieterbrueghel@ville-bailleul.fr

8 École primaire Jacques Prévert

Directrice : Mme Riem

4950 route de Vieux-Berquin,

Hameau d'Outtersteene

03 28 42 76 90 - jacquesprevert@ville-bailleul.fr

9 École primaire Les petits cailloux

Directeur : M. Willaert

3435 Plumstraete, Hameau du Steent'je

03 28 41 15 07 - petitscailloux@ville-bailleul.fr

Établissements privés

10 École maternelle et élémentaire Saint-Albert

Directrice : Mme Hallaert

60 rue du Musée

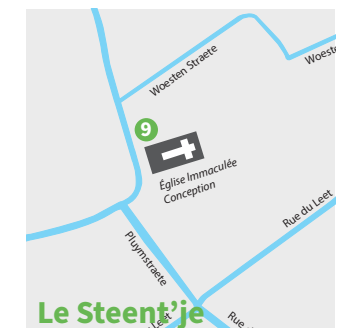
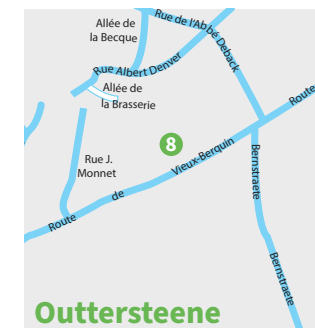
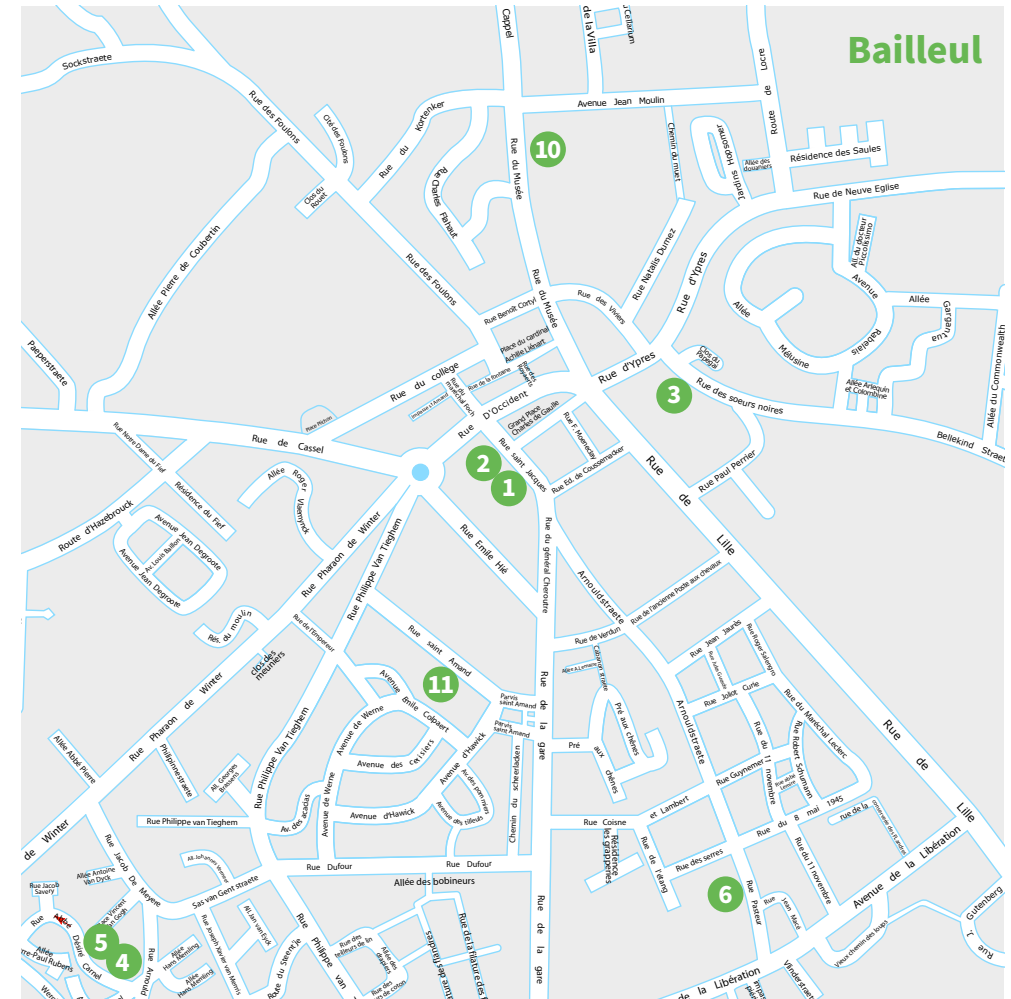
03 28 49 06 51 - ec.st.albert.bailleul@wanadoo.fr

11 École maternelle et élémentaire Saint-Amand

Directeur : M. Vanderheiweghe

5 rue Saint-Amand

03 28 49 15 26 - ecole.sasm.bailleul@orange.fr



LE PROJET Éducatif Global



Bailleul, ville amie des enfants depuis 2021, a réaffirmé en 2023 son engagement auprès des enfants et de la jeunesse à travers son Projet Éducatif Global.

Il s'agit d'une « feuille de route » qui détermine les axes principaux de la politique éducative portée par la ville. Il concerne les enfants et les jeunes depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion dans la vie professionnelle.

OBJECTIF

Œuvrer pour que chaque enfant bailleulois puisse s'épanouir et grandir dans les meilleures conditions, tout en étant à l'écoute des besoins et des préoccupations de ses parents.

VENIR à l'école

À pied ou à vélo

Lorsque l'école est située à proximité du domicile, venir à pied ou à vélo est une solution 100% bénéfique ! Pour l'enfant, cela favorise ses capacités de concentration et lui permet de réaliser une activité physique. Aux abords de l'école, cela diminue l'insécurité routière et la pollution aux particules fines.



Retrouvez les conseils de l'association **Droit au Vélo** pour venir à l'école à pied ou à vélo sur leur site internet



Les rues scolaires

Pour répondre aux objectifs de santé et de sécurité des enfants, la ville a mis en place le **dispositif de « rues scolaires »**, des rues qui deviennent piétonnes aux heures d'entrée et de sortie de classe. Déjà déployé rue des Sœurs Noires aux abords de l'école Victor Hugo et rue Pasteur près des écoles maternelles et primaires Pasteur, le dispositif est progressivement étendu à d'autres écoles.

PLANNING TYPE d'un jour de classe



LES PARENTS acteurs de l'école



Les représentants des parents d'élèves

Élus en début d'année scolaire, les représentants des parents d'élèves sont des membres à part entière de la communauté éducative. Ils participent aux conseils d'école dans le premier degré (écoles) et aux conseils de classe et d'administration des établissements d'enseignement du second degré (collèges et lycées). Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école. Le dialogue avec les enseignants, les personnels de l'école et la ville est ainsi assuré dans chaque établissement.

Les associations de parents d'élèves

Elles ont pour objet la défense des intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves. Elles ont pour rôle d'informer les familles sur la vie de l'établissement. À ce titre, elles peuvent disposer de moyens matériels et diffuser des documents permettant de faire connaître leur action.

1 310
ENFANTS ACCUEILLIS
dans les écoles
publiques
et privées

LE TEMPS périscolaire

Le temps périscolaire est le temps que l'élève passe à l'école en dehors des cours obligatoires : accueil du matin et du soir, déjeuner, activités ou encore étude surveillée.

Ces services sont proposés par la ville dans chaque école : un directeur périscolaire, recruté par la mairie, coordonne ces activités qui sont assurées par des animateurs qualifiés.

L'accueil avant ou après l'école

Les enfants sont accueillis dès 7h30 et jusqu'à 18h30.
Réservation obligatoire sur « Bailleul & vous » (voir page 16)



NOUVEAU

Réservation obligatoire

Les réservations pour les temps périscolaires sont obligatoires et s'effectuent jusqu'à 24h ouvrables avant le jour souhaité.

Sans réservation de votre part, une majoration de 1 € est appliquée. Sans annulation préalable, l'activité est facturée sauf sur présentation d'un certificat médical.

MON MÉMO RÉSERVATION

Jour	Délai maximum de réservation ou d'annulation
Lundi >	Jeudi avant minuit
Mardi >	Dimanche avant minuit
Jeudi >	Mardi avant minuit
Vendredi >	Mercredi avant minuit



@Master1305

L'étude surveillée

À partir du CP et jusqu'au CM2, les élèves qui le souhaitent peuvent réaliser leurs devoirs de 16h30 à 17h30 (heure complète obligatoire), en groupe de 15 maximum, les jours de classe. L'étude surveillée garantit un accueil encadré et calme pour que l'enfant réalise son travail. Il ne s'agit nullement d'une étude dirigée ni de cours individuels ou d'actions de soutien scolaire. Il appartient donc aux parents de vérifier le travail effectué.
Réservation obligatoire sur « Bailleul & vous » (voir page 16)



 Plus d'informations auprès du service éducation
au 03 28 50 06 08



Un accompagnement personnalisé des élèves à l'Espace Part'âge Joséphine Baker

La ville propose un accompagnement à la scolarité destiné aux enfants comprenant une aide aux devoirs, des conseils méthodologiques ainsi que des activités ludiques et éducatives.

Ce dispositif gratuit, soutenu par la CAF, vise à favoriser la réussite scolaire de chaque élève tout en apportant un soutien aux parents dans l'éducation de leurs enfants.

L'activité est animée par des professionnels et des bénévoles qui assurent un suivi individuel et personnalisé pour chaque enfant.

Les enfants sont accueillis **chaque mardi et jeudi pendant les périodes scolaires de 17h à 18h30 (accueil possible dès 16h30) à l'Espace Part'âge.** Sur inscription auprès de l'Espace Part'âge Joséphine Baker.

La pause méridienne

L'encadrement des enfants est assuré sur la durée de l'interclasse, entre 11h30 et 13h30 (selon les horaires de l'école). Cela comprend la prise du repas, les temps d'activités et la récréation. Le repas dure une quarantaine de minutes. Il est organisé en deux services. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe composée d'un référent, d'agents de restauration et d'animateurs. Les maternelles bénéficient de l'accompagnement d'un(e) ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles).

680 REPAS
servis chaque
jour

7
RESTAURANTS
SCOLAIRES



Permettre à tous les enfants de bien manger

C'est la cuisine centrale de l'EPSM des Flandres qui élabore l'intégralité des repas destinés aux restaurants scolaires bailleulois. Les repas sont réalisés sur place, en utilisant des produits bruts, simples et locaux, tout en limitant l'utilisation de produits ultra-transformés. C'est une démarche logique et saine, à la fois pour la cuisine de l'EPSM, ainsi que pour nos enfants, notre territoire, nos agriculteurs mais aussi pour l'environnement.

OBJECTIF

Augmenter le nombre de repas composés d'aliments bio et/ou de produits locaux d'ici 2026, conformément à la loi EGAlim.

Menus : et si on écoutait les enfants ?

Chaque trimestre, une commission composée des directeurs et intervenants scolaires et périscolaires, d'élus de la ville, de parents d'élèves, d'agents de restauration et d'enfants valide les menus.

Retrouvez toute l'année les menus dans les écoles, sur « Bailleul & vous » et sur le site de la ville



Des tarifs de cantine adaptés aux revenus des familles

Parce que bien manger est un droit pour tous les enfants, la ville a décidé d'appliquer en 2022 une **baisse des tarifs de la restauration pour les Bailleulois et les non-Bailleulois**. 10 tarifs sont fixés contre 3 auparavant, allant ainsi dans le sens d'une plus grande justice sociale.



La réservation des repas

Elle est obligatoire et s'effectue via le portail « Bailleul & vous » jusqu'à 24h ouvrables avant la date du repas désiré.

Pour chaque jour, il vous est possible de choisir entre un menu avec ou sans viande. **Tout repas commandé est facturé.** En cas de maladie, seul un certificat médical présenté sous 3 jours au service régie permet de décompter le ou les repas (délai à compter du premier jour d'absence).

Les repas non réservés sont facturés 1 € de plus.

En cas d'absence, n'oubliez pas de décommander votre repas au plus tard 24h ouvrables avant le jour qui avait été réservé. Cela évitera de jeter le repas et ainsi de lutter contre le gaspillage !



MON MÉMO RÉSERVATION

Jour du repas		Délai maximum de réservation ou d'annulation
Lundi	>	Jeudi avant minuit
Mardi	>	Dimanche avant minuit
Jeudi	>	Mardi avant minuit
Vendredi	>	Mercredi avant minuit

LE TEMPS extrascolaire

Le temps extrascolaire est le temps que l'enfant passe en dehors de l'école, le mercredi ou pendant les vacances.

Les mercredis découvertes

Chaque mercredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (hors période de vacances scolaires), **des activités sont proposées aux enfants de 2 à 12 ans**. Accueil possible le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 18h30, service restauration proposé le midi. Le programme des activités est renouvelé à chaque période et consultable sur le portail « Bailleul & vous ». Réservation obligatoire au plus tard le jeudi précédent avant minuit (sous réserve des places disponibles).
Inscription sur « Bailleul & vous »



Les vacances loisirs découvertes, les centres de loisirs estivaux et les stages découvertes

Pour chaque période de vacances scolaires (hormis les vacances de Noël), **la ville propose d'accueillir les enfants de 2 à 17 ans dans les centres de loisirs, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Accueil possible le matin dès 7h30 et le soir jusqu'à 18h30**, service de restauration proposé le midi. En complément des accueils de loisirs, **la ville propose aux enfants âgés de 6 à 12 ans des stages de 5 jours afin de s'essayer à de nouvelles disciplines**, comme le sport, l'art, la musique ou encore la pratique de l'anglais. **Ces structures sont agréées par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport du Nord.**
Inscription sur « Bailleul & vous »



+ DE 1 000 ENFANTS ACCUEILLIS dans les centres de loisirs et dans les stages thématiques en juillet et en août 2024

MON MÉMO VACANCES SCOLAIRES

	Vacances scolaires	Dates des centres	Dates des inscriptions
Vacances d'automne	Fin des cours : samedi 19 octobre 2024 Reprise : lundi 4 novembre 2024	Du lundi 21 au jeudi 31 octobre 2024	Du mardi 17 septembre au mardi 1 ^{er} octobre 2024
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2024 Reprise : lundi 6 janvier 2025	Pas d'accueil	Pas d'accueil
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 8 février 2025 Reprise : lundi 24 février 2025	Du lundi 10 au vendredi 21 février 2025	Du mardi 7 au mardi 21 janvier 2025
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 5 avril 2025 Reprise : mardi 22 avril 2025	Du lundi 7 au vendredi 18 avril 2025	Du jeudi 6 au jeudi 20 mars 2025
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 5 juillet 2025	Du 13 mai au 3 juin 2025	

Le saviez-vous ?

Une priorité est donnée aux Bailleulois durant la première semaine d'inscription. **Inscription et réservations sur « Bailleul & vous ».** Un accueil est possible de 7h30 à 18h30, une amplitude horaire importante pour vous faciliter la vie !

NOUVEAU

Mon interlocuteur pour les accueils de loisirs et les stages découvertes :

Service éducation

03 28 50 06 08 / accueil-loisirs@ville-bailleul.fr



INSCRIPTIONS sur le portail



Depuis 2021, la ville de Bailleul dispose d'un portail numérique pour réserver l'ensemble des activités périscolaires et extrascolaires municipales. Il est votre allié pour gérer le quotidien de votre enfant de chez vous et 24h/24.

Comment se connecter ?

L'accès au portail « Bailleul & vous » se fait via ville-bailleul.fr, rubrique « démarches en ligne » ou via le lien suivant : espace-citoyens.net/ville-bailleul/.

Si vous n'avez pas encore créé de compte, vous pouvez contacter le service éducation : un lien d'accès vous sera transmis par mail avec un mot de passe provisoire.

Les services

- **Réserver les activités périscolaires et extrascolaires des enfants** : accueil du matin et du soir, étude, restauration, mercredis découvertes, vacances loisirs découvertes, stages thématiques
- **Consulter les grilles tarifaires** des différentes activités
- **Télécharger et payer ses factures en ligne**
- **Transmettre** ses pièces justificatives
- **Échanger avec le service éducation et régie**
- **Rester informé(e)** des actualités et des menus

Le paiement

Pour simplifier vos démarches, le paiement de vos factures peut désormais être réalisé en ligne sur le portail « Bailleul & vous ». Vous pouvez également l'effectuer directement à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi de 8h à 12h (sauf le jeudi de 10h à 12h) et de 13h30 à 17h, et le samedi de 9h à 12h.

Le saviez-vous ?

Pour être facturé au bon tarif, vous devez fournir une attestation de quotient familial de la CAF ou de la MSA au service régie ou transmettre une autorisation de consultation de votre espace CAF.

Besoin d'aide ?

Le service régie se tient à votre disposition pour vous accompagner lors de vos premiers pas : n'hésitez pas à le contacter et à demander un rendez-vous pour assister à une démonstration.
03 28 50 06 09
regies@ville-bailleul.fr

DES TARIFS PLUS JUSTES et plus solidaires

Depuis septembre 2023, la ville de Bailleul applique de nouveaux tarifs pour les activités des **écoles municipales** (musique, arts plastiques, histoire de l'art, théâtre, dentelle, escalade), pour les **activités périscolaires et extrascolaires**.

Une mesure pour **favoriser l'équité entre les familles**, dans la continuité de la refonte des tarifs de la restauration scolaire appliquée depuis septembre 2022.

10 tarifs sont fixés et basés sur 10 tranches de quotients familiaux afin de **prendre en considération les revenus mais aussi la composition des familles**.



Égalité



Équité



Les familles bailleuloises se situant dans **les premières tranches de la grille tarifaire** connaissent **une baisse de tarif**.

Les familles bailleuloises se situant dans les **tranches supérieures** connaissent **une hausse modérée**.

LA VILLE PARTENAIRE des apprentissages et des loisirs

LES ÉCOLES MUNICIPALES

L'école municipale de musique et d'art dramatique

32 rue de Lille / 03 28 50 06 14
ecole-musique@ville-bailleul.fr

- Cours d'instruments et cours de formation musicale pour les enfants scolarisés dès la grande section de maternelle.
 - Art dramatique : travail sur le mouvement et la gestion de l'espace scénique autour d'une création théâtrale, depuis l'écriture jusqu'à la représentation.
- Pour les enfants à partir de 9 ans.



L'école municipale d'arts plastiques Benoît-De-Puydt (EMAP)

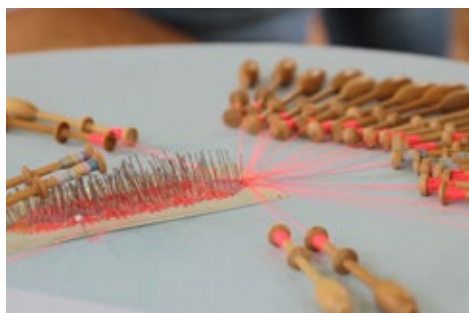
Locaux de l'EPSM, route de Locre / 03 28 50 06 15 - emap@ville-bailleul.fr

Cours d'expression graphique et plastique le mardi, mercredi, jeudi ou samedi matin, selon les âges.
Pour les enfants à partir de 3 ans.

L'école dentellière

6 rue du Collège / 03 28 50 06 16
ecole-dentelle@ville-bailleul.fr

Cours collectifs de dentelle aux fuseaux le mercredi et le samedi après-midi pour les enfants.



L'école municipale d'escalade

Salle Legrand-Grube. Plus d'informations auprès du service associations.

Activité encadrée par un animateur diplômé du brevet d'état option escalade, tous les mercredis, hors vacances scolaires.
Pour les enfants de plus de 6 ans.

LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Près de 200 associations sportives, culturelles, humanitaires et de loisirs rythment la vie bailleuloise. Elles sont répertoriées dans l'annuaire des associations, que vous pouvez retrouver sur ville-bailleul.fr, rubrique loisirs. Le forum des associations et des activités municipales, organisé avant l'été, vous permet de préparer vos inscriptions pour la rentrée de septembre.



Le Pass'famille assos 2-11 ans

C'est une aide pouvant aller jusqu'à 100 € pour tous les enfants bailleulois de 2 à 11 ans s'inscrivant dans une association de Bailleul.

Les objectifs :

- limiter les freins financiers qui peuvent exister à la pratique d'une activité associative ;
- poursuivre une démarche de justice sociale, en offrant une aide corrélée au quotient familial ;
- soutenir l'activité de nos associations.

L'aide est accordée une fois par année scolaire et par enfant. Vous pouvez faire la demande de votre « Pass'famille assos » auprès du service associations jusqu'au 31 octobre.

Plus d'informations sur ville-bailleul.fr,
au 03 28 50 06 19 ou
passfamilleassos@ville-bailleul.fr

LES ACTIVITÉS MUNICIPALES

Les équipements municipaux proposent tout au long de l'année une offre de loisirs adaptée aux enfants. Spectacles, activités pratiques, sorties, ateliers parents-enfants, séances de cinéma... Il y en a pour tous les goûts et tous les âges !

L'Espace Part'âge Joséphine Baker

Rue Paul Perrier / centresocial@ville-bailleul.fr
03 28 50 36 25

Lieu convivial et ouvert à tous, le centre social développe des actions et encourage des projets en faveur de la petite enfance, des jeunes, des familles et des seniors. **Il propose toute l'année des activités pour tous** et construit les programmes en tenant compte des attentes et des besoins formulés par les adhérents. N'hésitez pas à en pousser la porte !

Les activités récurrentes

- **Pour la petite enfance (3 mois-5 ans)** : des ateliers et des mini-stages parents-enfants
- **Pour l'enfance (6-10 ans)** : des ateliers et des mini-stages parents-enfants
- **Pour la jeunesse (11-17 ans)** : un programme élaboré par les jeunes avec des rendez-vous les mercredis et samedis de 15h à 18h30.



Le Musée Benoît-De-Puydt

24 rue du Musée / musee@ville-bailleul.fr / 03 28 50 06 17

Niché dans une maison bourgeoise d'architecture néo-flamande, le musée regroupe tout un monde d'objets d'art fabuleux réunis par un collectionneur passionné, Benoît De Puydt, qui a légué ses trésors à la ville où il est né.

L'entrée du musée est gratuite toute l'année et une visite guidée est organisée chaque premier dimanche du mois. De nombreuses activités ludiques et interactives y sont régulièrement proposées à destination des familles et des enfants.



Plus d'informations
sur musee-bailleul.fr

Le cinéma « Le Flandria »

45 rue des Viviers / flandria@ville-bailleul.fr / 03 28 49 25 96

Classé Art et Essai, Le Flandria est un cinéma de proximité à la programmation variée. Il propose tout au long de l'année des films jeune public, souvent suivis d'animations. Un tarif réduit à 4 € est mis en place pour les moins de 14 ans.

Actuellement en rénovation, la réouverture du cinéma est prévue à l'automne.



Retrouvez le programme [sur la page Facebook du cinéma](#), [sur cinema-leflandria.fr](http://cinema-leflandria.fr) ou en version papier dans les lieux d'accueil de la mairie et chez les commerçants.



La médiathèque « Au fil des mots »

22 bis rue d'Ypres / mediatheque@ville-bailleul.fr / 03 28 50 06 13

Espace culturel le plus fréquenté de la ville, la médiathèque donne accès à un large choix d'ouvrages, de CD, de DVD et même de jeux, **pour développer la curiosité et l'envie de découvrir chez les enfants.** À l'ère du numérique, vous avez également accès aux ressources de « Tout apprendre », qui propose des centaines d'heures de cours dans des domaines très variés (musique, soutien scolaire, bureautique...), ainsi qu'à la plateforme « Cafeyn » qui donne accès à plus de 1 600 titres de presse. Des activités et animations sont proposées toute l'année. **En plus, l'abonnement est gratuit pour tous !**



Plus d'informations
sur mediathequesenflandre.fr

Plan lecture

Afin de donner envie à tous les publics de lire, la ville de Bailleul a déployé un « plan lecture » 2024-2026, conformément à l'engagement qui avait été pris lors de la campagne municipale. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre pour répondre à cette ambition, notamment l'accès à la médiathèque « Au fil des mots » gratuit pour tous les publics depuis le 1^{er} juillet 2023.



S'OUVRIR

Livret d'activités pour les enseignants

Chaque année, la ville de Bailleul propose à la communauté enseignante un livret d'activités qui complète et enrichit le parcours éducatif de chaque élève. Ce sont plus de 100 activités qui sont proposées en concertation avec le monde enseignant et en partenariat avec le monde associatif local. Intergénérationnel, patrimoine, environnement, lutte contre les addictions, vivre-ensemble et sport sont les axes privilégiés.

SE FORMER

Classe orchestre



La ville propose l'apprentissage d'un instrument aux enfants de CE2, CM1 et CM2 sur les temps scolaires et périscolaires.

Les intérêts : donner accès à tous les enfants à la culture ; favoriser leur éveil et leur curiosité ; créer des temps de restitution pour valoriser l'apprentissage des enfants, développer l'estime de soi et favoriser le respect et l'écoute de l'autre. Les cours sont assurés par des enseignants de l'école de musique et les instruments sont fournis par la ville.

S'IMPLIQUER

Conseil municipal des enfants et conseil municipal des jeunes

Le conseil municipal des enfants (CME) et le conseil municipal des jeunes (CMJ) sont des instances de démocratie participative composées de jeunes Bailleuloises et Bailleulois, élu(e)s pour un mandat de 2 ans et parrainé(e) s par des élus adultes. Ils sont les intermédiaires entre la municipalité et leur génération et mettent en place des projets concrets pour la ville :

instauration d'espaces sans tabac autour des écoles, opération « Nettoyons la nature », rencontres intergénérationnelles...



De nouvelles élections ont eu lieu en début d'année : au total, 47 jeunes conseillers ont été élus pour représenter leurs camarades de 2024 à 2026.



VOYAGER

Séjour découverte

Chaque année, avant leur entrée au collège, nos élèves de CM2 ont la chance de pouvoir partir en séjour découverte, financé majoritairement par la ville. Une belle occasion pour les enfants de s'ouvrir sur le monde, de partager des moments privilégiés avec leurs camarades et de gagner en indépendance.

Vos interlocuteurs

Pour la vie scolaire

Le service éducation

1 rue Pharaon De Winter, 1^e étage
03 28 50 06 08 / education@ville-bailleul.fr
Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Sur rendez-vous

Pour les activités associatives

La Maison de la vie associative et citoyenne

Ferme de la Hulotte - 278 rue de Lille
03 28 50 06 19 / associations@ville-bailleul.fr
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Pour les loisirs

L'Espace Part'âge Joséphine Baker

Rue Paul Perrier
03 28 50 36 25 / centresocial@ville-bailleul.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Pour le règlement de vos activités municipales

Service régie

Hôtel de Ville - Grand'Place
03 28 50 06 09 / regies@ville-bailleul.fr
Du lundi au vendredi de 8h à 12h (10h à 12h le jeudi)
et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h

